



No de résolution  
ou annotation

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BOIVIN, Véronique BOLDUC, Philippe DROUIN, Annie JONCAS BOUDREAU, Natacha PARENT, Marie-Josée ROUSSEAU, Valérie THOMASSIN, Catherine TREMBLAY, Marie-Claude TREMBLAY, Vincent TURGEON, Robert	DION, René LAVOIE, Camille PINEAU, Michel
	Invités :
ASSELIN, Marie-Claude (dir. générale) BLOUIN, Julie (sans droit de vote)	

## POINTS STATUTAIRES

### CA-10-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M<sup>me</sup> Michelle Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 17 h 00.

### CA-10-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Robert Turgeon, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

### CA-10-03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en vertu du Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration au point 8.3, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

Aucune question n'a été posée.

### CA-10-04 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

## RÉSOLUTIONS EN BLOC

### CA-10-05 NOMINATION TEMPORAIRE D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

#### Résolution CA-22/23- 50

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* relativement à la désignation du protecteur de l'élève ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur le protecteur national de l'élève* ;

CONSIDÉRANT l'entente signée le 16 janvier 2023 entre le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries et madame Linda Larouche, protectrice de l'élève ;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT la démission de madame Linda Larouche, protectrice de l'élève, le 16 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries de nommer un protecteur de l'élève d'ici l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, le 28 août 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par Luc Pigeon et résolu :

- De nommer temporairement Luc Lavoie en tant que protecteur de l'élève du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries pour la période du 25 mai 2023 au 28 septembre 2023, 30 jours après que les dispositions finales de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* entrent en vigueur ;
- De mandater la présidente du Conseil d'Administration pour signer le contrat avec la personne nommée par le Conseil pour exercer ces fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

CA-10-06 HUIS CLOS

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-10-07 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Robert Turgeon propose la levée de la séance à 17 h 06.

LA PRÉSIDENTE,

  
\_\_\_\_\_

Madame Michelle Anne Wesley

LA DIRECTION GÉNÉRALE,

  
\_\_\_\_\_

Madame Marie-Claude Asselin